

Grille d'évaluation de l'empreinte écologique des édifices

	Points aloués	Points acquis
Site		
Eau		
Mesure de contrôle de l'érosion du sol pendant la construction	1	
Mise en place de mesures de stabilisation du sol et de contrôle de l'érosion conformes au PIIA, suite à la construction	1	
Sol		
Protection des terres de déblais et remblais contre les plantes envahissantes	1	
Utilisation de terre de remblais certifiée comme étant exempte de plantes envahissantes	1	
Gestion des matériaux et déchets de construction	2	2
Utilisation d'un conteneur à déchets réservé uniquement pour les résidus de gypse	1	
Gestion des déblais et remblais sur le site	1	
Gestion des remblais et déblais en fonction de suivre la topographie du projet <i>Urbanova</i>	1	
Effort de protection des arbres présents sur le site	1	1
	B M C	
Points requis	3 3 3	3
Lot		
Eau		
Utilisation de matériaux perméables pour les surfaces pavées (aires noires)	2	
Rétention des eaux de pluie en toiture	2	2
Réservoir d'accumulation des eaux de pluie (200L min.)	1	
Traitement de l'eau de pluie en surface à l'échelle du lot (jardin de pluie)	2	
Sol		
Utilisation d'un système de gazon fortifié pour l'allée véhiculaire et piétonnes	2	
Conservation des aires vertes autour des bâtiments (Maximum 1 option)		
○ Conservation de 50% du sol en surface perméable	1	
○ Conservation de 60% du sol en surface perméable	2	
○ Conservation de 70% du sol en surface perméable	3	
Maintien de l'aire de stationnement extérieur à 1 case seulement	2	
Maintien de l'aire de stationnement 1.5 case de stationnement par unité de logement	2	
Maintien de l'aire de stationnement extérieur 1 case par 50 mètres carrés de plancher	2	
Gestion locale des déblais d'excavation (à l'intérieur des limites de la ville de Terrebonne)	1	1
Planification et installation d'un bac à compost ou vermicompost	2	
Système de collecte communautaire des matières résiduelles (bacs semi-enfouis)	2	2
Plantation d'un arbre caduc avec un tronc de plus de 75 mm de diamètre	2	
Plantation d'un arbre caduc de 75 mm de diamètre pour chaque 250 mètres carrés de terrain, dans une aire de stationnement	3	
Autre		
Utilisation d'appareils d'éclairage projetant uniquement vers le sol	1	1
Projet d'aménagement extérieur de type clé en main	3	3
Projet d'aménagement paysager prévu et réalisé en accord avec le phasage du projet	2	
Projet d'aménagement paysager créant des liens avec les milieux naturels	3	
Aménagement de stationnement pour vélo conformes aux objectifs du PIIA	2	
Aménagement de terrasses en façade sur rue	2	
Aménagement d'espaces pour des activités saisonnières en façade sur rue	2	
	B M C	
Points requis	8 8 8	9

Édifice			
Autre			
Stationnement majoritairement en souterrain ou sous une terrasse		3	3
Construction/Matériaux			
Recouvrement des panneaux de coffrage avec de l'huile végétale		1	
Utilisation de coffrages isolants pour les murs de fondation		2	
Utiliser majoritairement pour la charpente des matériaux de bois certifié FSC		2	2
Utiliser sur plus de 75% d'un bâtiment une structure en béton		2	
Eau			
Système de préchauffage de l'eau (solaire ou rayonnement)		2	
Mettre en place une toiture verte sur l'ensemble d'un édifice		3	
Mettre en place une toiture verte sur un minimum de 20% d'un édifice		2	
Membrane élastomère ou drainante à l'extérieur de la fondation de béton		2	
Utilisation des eaux de pluie pour alimenter les toilettes publiques		3	
Énergie			
Isolation en périphérie du plancher (Maximum 1 option)			
o Valeur isolante totale de RSI 1.76 (R-10)		1	
o Valeur isolante totale de RSI 3.52 (R-20)		2	
o Valeur isolante totale de RSI 5.98 (R-34)		3	
Isolation des murs de fondation sur la pleine surface des murs (Maximum 1 option)			
o Valeur isolante totale de RSI 2.99 (R-17)		1	
o Valeur isolante totale de RSI 4.40 (R-25)		2	
o Valeur isolante totale de RSI 6.16 (R-35)		3	
Isolation des murs extérieurs (Maximum 1 option)			
o Valeur isolante totale de RSI 4,31 (R-24,5) incluant une valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4) en continu		1	
o Valeur isolante totale de RSI 5,11 (R-29) incluant une valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4) en continu		2	
o Valeur isolante totale de RSI 7,92 (R-45) incluant une valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4) en continu		3	
Isolation de la toiture (Maximum 1 option)			
o Valeur isolante totale de RSI 8,98 (R-51)		2	2
o Valeur isolante totale de RSI 10,92 (R-62)		3	
Panneaux structuraux préfabriqués isolés à l'uréthane ou au polyisocyanurate (composés de bois FSC seulement)			
o Valeur isolante totale de RSI 5,28 (R-30)		2	
o Valeur isolante totale de RSI 6,69 (R-38)		3	
Matériaux isolants pour les murs extérieurs (Maximum 1 option)			
o Isolant composé de 40% à 79% de matière recyclée		1	
o Isolant composé de 80% et plus de matière recyclée		2	
Solive de rive isolée			
o Isolant composé d'uréthane giclé		1	1
Matériaux isolants			
o Isolant d'uréthane giclé à base de plastique recyclé et de soya		2	
o Isolant rigide (à l'extérieur des fondations seulement)		2	
Utilisation de membranes réfléchissantes ou pâle en toit plat		1	
Maximiser la taille des ouvertures en fonction de maximiser le chauffage passif		3	
Utiliser des pare-soleil sur les fenêtres donnant au Sud		2	
Mise en place de panneaux solaires complémentaires à l'alimentation électrique standard (min 500 watts)		3	
Système de préchauffage de l'air		2	
Système de chauffage géothermique		3	
Système d'autoproduction d'électricité (Chauffe communautaire, éolienne, panneaux solaires avec stockage d'énergie)		4	
Système de chauffage d'appoint à l'énergie solaire thermique (minimum de 6m2 (65pi2))		2	
Système de chauffage radiant à l'eau chaude pour les planchers		2	
Système de chauffe-eau solaire pour l'eau potable		2	
Utiliser, pour l'ensemble du bâtiment, des fenêtres homologuées Energy-Star		2	2
Bâtiment zero-neutre		5	
Air			
Ne pas installer de poêle ou foyer utilisant des combustibles solides		1	1
Colonne d'évacuation du radon et sa membrane sous la fondation		3	3
Ventilateur de plafond pour répartir la chaleur dans la maison (minimum 1 par étage)		1	
Aménagement			
Unité de logement d'une superficie habitable de moins de 120 mètres carrés		4	
Unité de logement incorporée à un édifice autre que unifamilial		3	
Unité de logement comportant 2 toilettes et moins		2	2
	B	M	C
Points requis	11	11	7
			16

Intérieur			
Eau			
Toilette à faible débit			1
Toilette à double chasse			1
Robinetterie à faible utilisation d'eau			1
Installation de robinetterie munie de détecteurs de mouvements			2
Baignoire d'une capacité maximale de 150 litres (40 gallons américains)			1
Système de récupération des eaux grises			2
Isolation de la tuyauterie d'eau chaude domestique valeur isolante minimale de RSI 0,7 (R-4)			1
Dispositif antithermosiphon sur la tuyauterie à la sortie du réservoir d'eau chaude			2
Énergie			
Murs intérieurs de pierre d'une épaisseur minimale de 15.2cm (6po) et d'une superficie minimale de 9.3m ² (100pi ²)			2
Thermostats électroniques programmables (jour/nuit) pour système de chauffage (central ou autres)			1
Planchers chauffants			2
Éclairage DEL			1
Housse protectrice et isolante du chauffe eau			1
Collecteur de chaleur autour du drain de la douche et du bain			1
Installation de gradateur sur tous les interrupteurs des espaces de vie			1
Installation de minuteries sur les appareils à forte consommation électrique			1
Installation de chauffe-eau avec trois éléments chauffants			2
Installation d'un système de domotique permettant de contrôler minimalement l'éclairage et le chauffage à distance			4
Câble de deux conducteurs de calibre 8 avec mise à la terre pour une future borne de recharge pour une véhicule électrique			2
Installation de bornes de recharges pour les voitures électriques			3
Conduit vide pour le passage des fils ou des tuyaux pour les futurs panneaux solaires (du sous-sol au grenier, côté sud de du bâtiment)			1
Installation de chauffe-eau instantané			2
Autre			
Conception des plans d'aménagement favorisant l'effet de cheminé			2
Mise en place d'un échangeur d'air desservant toutes les pièces de l'édifice			2
Installation de gypse filtrant les COV			1
Utiliser des peintures sans COV ou recyclées			2
Détecteurs de monoxyde de carbone à chaque étage			2
Contrôle acoustique des appareils mécaniques des salles de bain (0.8 sone et moins)			2
Hottes de cuisine haute performance			1
Armoires de cuisine fabriquées avec:			
o Bois d'œuvre régional et/ou panneaux à faible émission de COV et sans urée formaldéhyde			1
o Bois certifié FSC			1
Mobilier de salle de bain intégré fabriqué avec:			
o Bois d'œuvre régional et/ou panneaux à faible émission de COV et sans urée formaldéhyde			1
o Bois certifié FSC			1
Revêtement de plancher - 50% min. des surfaces (sous-sol exclu) recouvert à l'aide de: (Maximum 2 options)			
o Linoléum			1
o Bois d'œuvre régional (bois massif ou bois d'ingénierie sans urée formaldéhyde)			2
o Bois certifié FSC (bois massif ou bois d'ingénierie sans urée formaldéhyde)			2
o Bambou certifié FSC sans urée formaldéhyde			2
o Céramique, béton poli ou pierres naturelles			2
Portes intérieures (100% des portes intérieures (sous-sol et garage exclus)) fabriquées à l'aide de:			
o Bois d'œuvre régional			1
o Bois certifié FSC			1
o Panneaux sans urée formaldéhyde			1
Durable			
Favoriser l'adaptabilité à accueillir des fonctions complémentaires (ex:bureau à domicile, autres fonctions autorisées au zonage)			3
Cabinetier de cuisine pensée en fonction d'une collecte à 3 voies extensible (compost, ordures et recyclage)			1
Ilôts de service conçus pour un une collecte à 2 voies			
Électroménagers Énergy-Star (Si vendu avec les électroménagers)			1
Favoriser les pierres naturelles dans les vestibules et accès vers l'extérieur			1
Installation d'une corde à linge extérieure			1
Points supplémentaires pour une innovation acceptée par le comité consultatif			1 à 10
	B	M	C
Points requis	22	22	15
Total	44	44	33
			50

Les constructeurs sont responsables de tenir un registre démontrant la mise en place des mesures qu'ils s'engagent à respecter. Ce registre devra être présenté sur demande aux fonctionnaires désignés

Légende

Basse densité (Unifamilial, triplex)

Multifamilial et projets intégrés

Commercial

Numéro de lot

Signature du requérant

Signature de l'inspecteur de la ville



LUC DENIS
ARCHITECTE

1124 Marie-Anne Est # 22
Montréal (Québec)
H3J 2B7
T 514.737.6930
F 514.737.1821
E lucdenis@gc.aria.com